

CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre 2017, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean BOINET, Maire.

Date de la convocation : le 13 décembre 2017

Nombre de Conseillers en exercice: 15

Conseillers présents : Mesdames Janine AGIER, Marie-Claude AVELINO, Mireille DURAND, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Audrey PAREL et Messieurs Jean-Paul BRETTE, Francis GUILLOT, Jean Claude TALBERT et Fernand ZANETTI,

Conseillers absents excusés : Madame Jeanne-Marie AMOREIRA et Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Sandrine LETOQUIN est désignée

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 11 novembre 2017 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans observation.

I) Travaux

I. 1) Salle sportive : Bâtiment-vestiaires : modification du plan de financement

Le Maire informe le Conseil qu'il a constitué le dossier de demande de la subvention de l'Etat DETR sur les bases notifiées en 2017 pour la salle associative comme présenté et accepté au dernier Conseil. Accompagné de Mr. ZANETTI, il a rencontré les services de la préfecture pour validation du dossier avant l'envoi officiel aux services de l'Etat.

Il s'avère que les règles pour 2018 ont été modifiées :

La subvention de l'Etat au titre de la DETR qui était de 25 % passe à 30 %

La « Bonus » au titre du développement durable qui était de 12 % passe à 5 %

La subvention de l'Etat au titre du FNJS pourrait permettre l'ajustement du différentiel.

La participation du Département au titre des installations sportives serait inchangée.

Le Maire et Mr. ZANETTI feront donc la même démarche auprès des services du Conseil départemental début janvier.

Le Conseil, à l'unanimité accepte le nouveau plan de financement ajusté à ces nouvelles dispositions.

I. 2) Défense Incendie du centre bourg.

Mr. ZANETTI informe le Conseil du projet de réfection de la conduite qui alimente le bourg, dont la nouvelle salle polyvalente depuis le captage du Peuch, avec une augmentation de son diamètre pour permettre un débit sécuritaire suffisant.

Il informe le Conseil que l'Agence de bassin Adour-Garonne refuse sa participation financière tant que l'étude du schéma intercommunal, initié par la Communauté de communes n'est pas achevée.

Mr. ZANETTI ne cache pas son inquiétude sur le risque possible de retard dans la mise en service de la future salle associative.

I. 3) Dénomination des rues

Mr. Jean-Paul BRETTE, en charge de la signalétique et de la numérotation des rues informe le Conseil qu'il convient d'ajouter le village du Masmonteil dans la nomenclature de la délibération prise le 11 novembre 2017.

I. 4) Assurance « dommage-ouvrage »

Le Maire rappelle que, pour l'opération « salles associatives et sportives », l'assurance « dommage-ouvrage » est obligatoire. La MAIF qui est l'assureur des autres biens de la commune propose un devis dont la cotisation s'élève à 7879.01€ pour la garantie dommage ouvrage et à 654€ pour la garantie en responsabilité civile

Le Conseil, à l'unanimité accepte le devis proposé et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

II) Gestion du Personnel

II. 1) Création d'un poste d'adjoint-administratif

Le Maire rappelle la décision prise en Conseil du 6 juin 2017 d'augmenter à plein temps le contrat de Mme Sophie GUYOT pour venir en renfort du poste de secrétariat de Mairie.

Madame GUYOT sera disponible à compter du premier janvier 2017. Il convient donc maintenant de formaliser la démarche.

Le Conseil, à l'unanimité confirme la décision prise le 6 juin, décide de la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps partiel et de la création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein affecté pour 18 h à l'agence postale et pour 17 h au secrétariat de mairie.

II. 2) Mise en œuvre du « compte-épargne temps »

Le Maire informe le Conseil que, suite à la décision d'engager la démarche dite « Compte épargne temps », nous avons reçu l'avis favorable de la Commission technique paritaire.

Nous pouvons donc maintenant mettre en œuvre la procédure « Epargne temps » pour répondre à la demande des personnels communaux.

II. 3) Participation à la protection sociale (M.N.T)

Le Maire présente les nouvelles dispositions relatives à l'adhésion à la M.N.T.

Il est proposé une participation de la Commune fixée à 5 € mois pour chaque agent.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte une participation de 5 €

II. 4) Contrat d'assurance statutaire du personnel

Le Maire informe le Conseil que le Contrat d'Assurance statutaire du personnel (C.N.P.) arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler.

Le Conseil, à l'unanimité décide de la reconduction et autorise le Maire à signer le nouveau contrat

II. 5) Régime indemnitaire 2018.

Le Maire informe le Conseil que Le décret du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire.

Jusqu'à ce jour les agents de la collectivité bénéficiaient d'une prime l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité, modulée pour tenir compte de la manière de servir de l'agent. pour un montant correspondant par catégorie à peu près à un 13^{ème} mois.

Le décret de 2014 instaure un nouveau régime indemnitaire le RIFSEEP : (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'indemnité de Fonction de Sujétion d'Expertise (I.F.S.E.) , fondée principalement sur des critères de responsabilités (groupe de fonction, fiche de poste, organigramme ...)
- Le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) fondée principalement sur la manière d'assumer ses responsabilités (en relation avec l'entretien professionnel)
- Les attributions se font par arrêté individuel.

Le Maire présente la procédure de mise en place :

- Constituer les groupes de fonction
- Déterminer le plafond des montants par groupe
- Déterminer les critères d'attribution
- Déterminer la périodicité des versements

Le Maire propose ensuite le tableau récapitulant les critères et montants.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la constitution des groupes, les montants à ne pas dépasser, les critères retenus. Il instaure le Complément Indemnitaire Annuel et charge le Maire pour avis d'adresser la délibération correspondante de la Commission Technique Paritaire.

III) Affaires financières :

III. 1) Décisions modificatives de fin d'année

Le Maire présente les modifications suivantes, préparées par Mme AMOREIRA, Maire-adjointe chargée des finances :

- Virement de crédit entre les chapitres 65 et 012
- Augmentation de crédit entre les chapitres 013 et 011

ce qui ne change en rien l'équilibre initial du budget.

Le Conseil, à l'unanimité accepte les modifications proposées.

III 1) Demande de subvention DDEN

Le Maire présente la demande de subvention de la DDEN. Il rappelle que la déléguée DDEN participe à chaque Conseil d'école. Sa participation et son action sont bénévoles. Le Maire propose de participer comme chaque année.

Le Conseil, à l'unanimité décide d'une participation de 100 €.

III 2) demande de subvention voyage scolaire

Madame Petit enseignante en histoire au collège Albert Thomas organise un voyage scolaire en Normandie du 4 au 6 avril 2018 avec les élèves de troisième
3 enfants de la commune participent à ce voyage elle demande l'obtention d'une subvention d'un montant à déterminer.

Le Conseil, à l'unanimité décide d'une participation de 100 €.

IV. Affaires foncières

IV. 1) Régularisation foncière

Le Maire rappelle qu'avec son accord, nous avons modifié, la limite en alignement de voirie, de la propriété de Mr. René VEDRENNE, pour réaliser le mur de soutènement en lieu et place du talus situé

face à la mairie. Mr. VEDRENNE demande que l'on procède à la régularisation cadastrale de sa propriété.

Le Conseil, à l'unanimité accepte de prendre en charge la démarche et autorise le Maire à signer les documents y afférant.

V) Affaires diverses :

V. 1) Adhésion à DORSAL

Le Maire informe le Conseil que la Communauté de communes du Pays de Ventadour, d'Egletons et des Monédières a adhéré à DORSAL.

Chaque commune adhérente doit donc délibérer pour confirmer ou infirmer cette adhésion.

Le Conseil, à l'unanimité valide l'adhésion de la Communauté de communes

V. 2) Subvention Direction Départementale de l'Education Nationale

Le Maire présente la demande de subvention de la DDEN. Il rappelle que la déléguée DDEN participe à chaque Conseil d'école. Sa participation et son action sont bénévoles. Le Maire propose de participer comme chaque année.

Le Conseil, à l'unanimité décide d'une participation de 100 €.

V. 3) Convention INSEE

Le Maire informe le Conseil que désormais tous les documents de la commune qui étaient transmis sous forme « papier » jusqu'à présent doivent l'être désormais de façon dématérialisée.

Il convient pour ce faire d'établir une convention.

Le Conseil, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention relative à la relation dématérialisée « Commune / INSEE.

4) Convention SERVICE PUBLIC

Le Maire informe le Conseil que désormais tous les documents de la commune qui étaient transmis sous forme « papier » jusqu'à présent peuvent l'être désormais de façon dématérialisée avec Service Public. Il convient pour ce faire d'établir une convention.

Le Conseil, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention relative à la relation dématérialisée avec « Service Public »

V. 5) Compteurs LINKY

Le Maire présente trois courriers, strictement identiques, reçus en mairie pour inciter le Conseil municipal de prendre délibérations et arrêtés anti-LINKY.

Le Maire rappelle que la compétence a été transférée à la « Fédération départementale d'Electrification », et il informe le Conseil que, sur l'aspect juridique il a transmis un exemplaire du courrier à Monsieur le Préfet de la Corrèze pour avoir les éléments de réponse.

Il rappelle aussi que, à son avis, l'opinion des usagers vis-à-vis du compteur LINKY – qu'elle soit le refus ou le souhait de son installation – est un choix personnel qui doit être respecté et qu'il n'appartient pas au Conseil de prendre position pour l'un au détriment de l'autre et vice-versa. A chaque usager d'assumer la responsabilité de sa décision sans pour autant la transférer à la collectivité.

Le Conseil, à l'unanimité demande au Maire de faire une réponse en ce sens

V. 6) Sécurité routière

Mme DURAND fait part au Conseil de la demande des habitants du village d'Augère au constat de vitesses de circulation excessives dans la traversée du village.

Le Conseil, à l'unanimité, confirme le constat et demande au Maire de prendre un arrêté de limitation de vitesse à 50 km / h.
